SÉTIF

Un enseignant mis en détention pour pédophilie à Aïn Azel

Un instituteur d'une école primaire située à la cité El-Azamiya de la ville d'Aïn Azel a été placé sous mandat de dépôt tard dans la soirée de mercredi dernier. Il est suspecté d'agressions et d'attouchements sexuels sur cinq écolières.

Un enseignant d'une quarantaine d'années suspecté d'agressions sexuelles et d'attouchements sur plusieurs enfants a été interpellé mardi dernier à son domicile à Aïn Azel.

L'instituteur à l'école primaire de la cité El- Azamiya de la commune d'Aïn Azel, daïra distante d'une cinquantaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya, est soupçonné d'avoir récemment agressé sexuellement cinq fillettes de 8 ans, alors inscrites dans sa classe de troisième année primaire. Il a été placé sous mandat de dépôt en attendant sa comparution devant le tribunal.

Cette interpellation survient suite à une plainte déposée par plusieurs parents qui accusent l'instituteur d'avoir pratiqué des attouchements et agressé sexuellement les enfants. Cela même dans les locaux de l'établissement scolaire.

Les parents avaient présenté des certificats médicaux délivrés par des médecins légistes qui ont fait mention d'agressions sexuelles avec de légères traces sur le corps des fillettes. Présenté mercredi devant le juge d'instruction près le tribunal d'Aïn Azel, l'instituteur s'est vu signifier sa mise en détention préventive pour agressions et attouchements sexuels sur mineures. Des mesures conservatoires ont été alors prises par la Direction de l'éducation de la wilaya de Sétif à l'encontre de l'enseignant qui a été aussitôt suspendu de ses fonctions.

Cette décision permet, dans l'attente d'un jugement pénal ou du prononcé d'une sanction à son encontre, d'écarter l'agent du service, s'il a commis une faute grave ou une infraction pénale de droit commun.

Notons que l'enseignant reste présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable par une juridiction compétente.

I. S.

SIDI-BEL-ABBÈS

240 comprimés d'ecstasy saisis par la douane

Dans la journée de jeudi dernier, les services de la douane de Sidi-Bel-Abbès stationnés à proximité de la localité de Sidi-Ali-Boussidi plus exactement sur l'autoroute Est-Ouest, ont intercepté un véhicule de marque Chevrolet avec à bord deux personnes.

La fouille du véhicule a permis aux douaniers d'intercepter 240 comprimés d'ecstasy soigneusement dissimulés. Les comprimés ont été saisis et les deux passagers remis à la gendarmerie pour l'ouverture d'une enquête.

A. M.

MOSTAGANEM

Saisie de 85 kg de Corossol par les douanes

Les services des douanes de l'unité portuaire de Mostaganem ont procédé, en cette fin de semaine, à la saisie de 85 kg de Corossol. C'est à partir d'une vérification de 2 bagages effectuée dans la zone de contrôle des passagers que les douaniers ont découvert le pot aux roses.

La valeur de la marchandise n'a pas encore été estimée mais néanmoins le fruit du Corossol est vendu sur le marché noir à plus de 5 000 DA la pièce. Selon une revue scientifique de l'institut de recherche sur le cancer au Royaume-Uni, le Corossol est un arbre des régions tropicales. Il contient un fruit vert épineux qui arrive à tuer le cancer jusqu'à 10 000 fois plus efficacement que les médicaments de la chimiothérapie, le tout sans effets secondaires et sans nuire aux cellules saines.

La revue scientifique de cet institut rajoute aussi que la licence de ce produit n'est pas acceptée au Royaume-Uni en raison de ses effets de guérison énormes sur le corps et la perte potentielle des bénéfices pour soutenir la concurrence de médicaments anticancéreux pharmaceutiques. En plus d'être un remède contre le cancer, le Corossol est un agent antimicrobien à large spectre pour les infections bactériennes. La quantité saisie par les services des douanes a été remise à l'association des cancéreux «Errahma» pour en faire un bon usage auprès des malades atteints de cancer.

A. B.

RELIZANE

Saisie de kif et deux arrestations

C'est sur des informations parvenues à la Sûreté de Relizane, que les éléments de recherche de la brigade concernée ont pu arrêter deux individus âgés d'une trentaine d'années, et ont saisi une quantité de 89,3 grammes de kif ainsi qu'une somme d'argent, selon un communiqué rendu public par la cellule de communication de la Sûreté de wilaya de Relizane.

Après une fouille minutieuse, les services de sécurité ont découvert cette quantité de kif puis l'ont saisie. Ces arrestations et saisies ont soulagé la population, notamment après les dépassements engendrés par les délinquants aussi bien dans les espaces publics qu'au niveau des quartiers reculés. Présentés devant la juridiction compétente, ils ont été placés en détention préventive sous le chef d'inculpation de possession et commercialisation de stupéfiants, selon ledit communiqué.

A. Rahmane

BOUMERDÈS

Moins de retraits de permis de conduire en octobre

Selon le bilan mensuel rendu public par les services de la Sûreté de wilaya de Boumerdès, on constate une nette diminution de retraits de permis de conduire en octobre.

452 permis ont été retirés à leurs propriétaires en septembre pour avoir commis une infraction ou un délit. Ils ne sont que 361 conducteurs à se voir retirer ce sésame en octobre. Soit les policiers de Boumerdès sont devenus plus cools, soit ce sont les conducteurs qui conduisent avec plus de prudence. Tant mieux pour les deux cas. Il est vrai que la rentrée sociale étant assurée, la mobilité des citoyens est moindre à cette époque. On observe en effet moins d'accidents de la circulation corporels en milieu urbain.

Les policiers de Boumerdès ont enregistré, en septembre, 24 accidents causant la mort d'une personne et 28 blessés alors qu'en octobre, ils n'ont à déplorer que 14 blessés dans 12 accidents.

La courbe positive touche en outre les infractions enregistrées par le biais du radar. De 163 cas en septembre, ils ne sont que 160 en octobre. Dans le même sillage, les policiers ont établi 254 PV de délits liés à la conduite mais moins qu'en septembre (277). Par contre, ils ont infligé plus d'amendes aux conducteurs qui ont donc commis plus d'infractions. Au niveau de la délinquance ordinaire, on enregistre une nette augmentation en octobre par rapport à septembre.

Durant le mois écoulé, les policiers ont eu à traiter 224 affaires impliquant 313 personnes dont 18 femmes et 14 mineurs. Or, en septembre, les policiers n'ont travaillé que sur 183 affaires impliquant 272 personnes dont 13 femmes et 4 mineurs. Comme d'habitude, 115 (36,74%) affaires du plan de charge des policiers en octobre sont en rapport avec des violences contre les personnes (coups et blessures volontaires, menaces, insultes, diffamation, ...)

Abachi L.

AFFAIRE DU PRÉSIDENT DE LA CCI SEYBOUSE

Lourdes peines pour les mis en cause

Mise en délibéré, l'affaire ayant opposé le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Seybouse de Annaba au gérant d'un titre arabophone de la presse locale a connu son épilogue ce dernier jeudi avec la condamnation du premier nommé à 5 ans de prison assortis d'une amende de 5 000 dinars.

Outre le président de la CCI Seybouse, le tribunal correctionnel de Annaba a prononcé des peines de 5 ans et 5 000 dinars d'amende à son chauffeur, 12 ans au policier, 10 ans au dealer ayant fourni la drogue et 15 ans par contumace au frère de ce dernier, en fuite. «Constitution d'association de malfaiteurs, conspiration, trafic de drogue et abus de confiance», tels sont les faits qui, chacun en ce qui le concerne, leur sont reprochés. Le représentant du ministère public avait requis, lors du procès, tenu il y a une semaine, des peines allant de 10 à 15 ans.

L'affaire remonte au mois de juillet dernier avec l'interpellation musclée du gérant du journal par un policier, l'accusant de détenir une certaine quantité de drogue. Le gérant du journal ayant refusé d'obtempérer, le policier a fait appel à des collègues pour l'emmener manu militari au siège de la Sûreté de wilaya.

Le gérant du journal n'avait pas cessé de clamer son innocence quant aux faits qui lui étaient reprochés d'être un trafiquant de drogue et le chef d'une association de malfaiteurs.

Il a été libéré le jour même après une rapide enquête menée par le directeur de la Sûreté de wilaya, qui a auditionné son subalterne pour arriver à la conclusion qu'il s'agissait d'un coup monté. Pressés de questions, le policier et le chauffeur ont avoué qu'ils avaient agi sous l'impulsion du président de la CCI Seybouse. Moins de 24 heures plus tard, ce dernier a été arrêté.

Déféré devant un juge d'instruction, celui-ci a ordonné sa mise en détention provisoire ainsi que son chauffeur, le policier et un autre suspect repris de justice, versé dans le trafic de drogue, sous les mêmes griefs cités plus haut.

CONTREBANDE

12 500 paquets de cigarettes saisis à Tébessa

Agissant sur des informations bien dirigées faisant état de l'acheminement illégal d'une importante cargaison de cigarettes étrangères de provenance douteuse, les éléments de la BRB relevant de la Sûreté de wilaya ont réussi dans la nuit d'avant-hier, à neutraliser un groupe de contrebandiers dont les éléments sont des professionnels dans le trafic de cigarettes étrangères à travers la frontière.

12 500 paquets de cigarettes de marque Mond, d'une valeur marchande estimée à 250 millions de centimes, ont été récupérés après une course-poursuite motorisée entre les enquêteurs de la police et les contrebandiers qui étaient à bord d'une Peugeot 505 qui roulait à vive allure sur les hauteurs de la ville de Tébessa précisément au quartier El Djorf, trois parmi eux ont pris la fuite tandis que le conducteur a été arrêté.

A l'issue de cette arrestation, le conducteur a dénoncé ses acolytes qui habitent dans le même quartier et qui stockaient la marchandise dans une maison qui servait d'antichambre pour les produits prohibés. Après une perquisition sur les lieux, les limiers de la police ont mis la main sur une importante quantité de cigarettes étrangères bien empaquetées et prêtes à la contrebande, plusieurs personnes impliquées ont été interpellées et auditionnées.

En attendant l'arrestation de trois individus activement recherchés, les mis en cause comparaîtront devant le juge, a-t-on appris de sources policières.

Maâlem Hafid

GUELMA

La consommation de l'ecstasy inquiète la police

L'ecstasy, considérée le plus souvent comme un psychotrope synthétique, débarque dans certains milieux de jeunes Guelmis.

Cette drogue aux effets euphorisants est fournie par les réseaux habituels des trafiquants de drogue et, à plus petite échelle, par des jeunes en provenance de l'étranger.

«Des trafiquants, déjà mêlés au trafic de kif traité et de psychotropes, réceptionnent très probablement cette marchandise et alimentent le réseau des dealers de certains quartiers de Guelma», nous déclarent des sociologues spécialisés dans ce domaine.

Les éléments de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya, viennent d'interpeller, à la cité Maghmouli et à proximité de la station service Naftal, à l'entrée de la ville de Guelma, deux personnes dans le cadre de ce nouveau fléau.

Un lot de comprimés psychotropes, dont une quinzaine de type ecstasy, ainsi que des armes blanches et un flacon d'aérosol lacrymogène ont été saisis par les enquêteurs.

Le communiqué de la Sûreté de wilaya, publié cette semaine, annonce que les deux suspects arrêtés, âgés de 25 et 26 ans, sont originaires de la région. Ils sont soupçonnés d'être impliqués dans la commercialisation de ces psychotropes, dans le milieu des jeunes de différents quartiers de la ville.

Les deux prévenus ont été écroués par le magistrat instructeur près le tribunal de Guelma. Ils sont poursuivis pour détention, commercialisation et consommation de psychotropes, et port d'armes blanches.

Les éléments de la brigade antidrogue de la Sûreté de wilaya devront donc mener une guerre sans merci pour lutter contre le trafic d'ecstasy, qui risque de s'intensifier. Et la guerre contre ce fléau doit donc être menée à tous les niveaux.

L'objectif étant de donner aux associations, aux parents et autres intervenants un maximum d'informations concernant l'ecstasy afin qu'ils puissent sensibiliser les jeunes riverains sur les énormes dangers de cette drogue.

Noureddine Guergour